

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Déclaration de Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com  
Prise en charge : pec@mupras.com  
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

## Déclaration de Maladie : N° P19-0008894

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1167 Société : Ry M -

Actif  Pensionné(e)  Autre : Ratna 12

Nom & Prénom : EL KHOU MOHAMED Date de naissance : 1952

Adresse : El Béni el

Tél. : 0522 24 29 97 Total des frais engagés : 100000 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ...../...../.....

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection ALD

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ---

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 07/09/2019

Signature de l'adhérent(e) : ---



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Nature des Soins	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21.10.19	5	9	260 + 10	Dr. Arabi VACRI Primum Miltiologiste Babik - Casablanca Bis Rue 637, 05.22.24.94.80. Casablanca tél: 05.22.24.94.80. Casablanca

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE du DOCTEUR BABA FATHINA 637, Bd. Mohamed V 10110119 tél: 05.22.24.94.80. Casablanca	10/11/2019	341,40

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
</td				

99.00 DH

Sommeil  
Sevrage  
Réhabilitation respiratoire  
Oncologie

80,00

toire de physiologie

graphie  
oscillante - Oscillographie

Gaz du sang artériel

Epreuve d'effort cardio-respiratoire

Ut. Av 09/20  
Lot: 1809007952

P.P.C

72.90

opie diagnostique  
ventionnelle

opie bronchique

oscopie rigide

broncoscopie

PPC : 89.50 DH

الدكتور محمد الibrâhîmî

Dr. Mohammed EL IBRAHIMI  
Pneumophysiologist

الدكتور ع. الناصري

Dr. Arabi NACIRI  
Professeur agrégé  
Pneumophysiologist

21/10/2019

Madame BERRADA KHADIJA Ep EL KHOU

80.00

LOVANIC 500 boite de 5 comp: 1 comp midi avant repas x 5 jours

89.50

APIXOL Spray:

2 pulvérisations dans la bouche 3 fois par jour x 5 jours

72.90

APILIS sirop: 1 c à soupe 2 fois par jour x 6 jours

99.00

OEDES 20: 1 comp le soir après repas x 15 jours

= 341.40

(3)

PHARMACIE à LA CONSEIL  
Docteur BABA Fatinâ  
637, 8<sup>e</sup> Monâmed V  
Tél: 03.22.24.94.80 - Casablanca

Docteur Arabi NACIRI  
Professeur agrégé  
Maladies respiratoires  
6, Bis Rue Ibnou Babik - Casablanca  
CASA Tel 022 52 48 80 54 47